

# LE RESPECT

Remarques à propos du diplôme de professeur d'eutonie délivré à une élève en fin de formation au Collège Méditerranéen d'Eutonie au stage de Villedieu en août 2008.

Que se passe-t-il chez les eutonistes pour que René Bertrand fasse un appel au respect ? Est-ce une notion ignorée ou négligée dans les milieux de l'eutonie ?

Y a-t-il de nouveaux faits qui nécessitent ce rappel « à l'ordre » ?

Le 28 avril 2008, j'employais ce mot dans un courrier à Michelle Riminati et à Jackie Meunier au sujet du diplôme de professeur d'eutonie (2° cycle) du Collège Méditerranéen d'Eutonie que nous, formateurs du C M E, allons attribuer à Y.D.R. après lecture de son mémoire. Je leur disais que **je respectais le désir d'Y** de vouloir obtenir un « équivalent » en se prêtant aux conditions définies par l'I E.

J'atteste que nous connaissons bien sa valeur car nous la suivons depuis plusieurs années. Je souhaitais que nous puissions lui remettre son diplôme de professeur d'eutonie dans le cadre du C M E. Son souhait était aussi de se présenter devant un jury selon les décisions de l'I E fédérateur des associations régionales au stage d'été de Villedieu.

Je pensais alors et je le pense toujours qu'un jury, avec des membres qui ne l'ont rencontrée que ponctuellement, ne peut porter un jugement sur son travail, ses connaissances, son aptitude à animer un groupe d'eutonie mais **je disais que je respectais son choix et son désir.**

L'Institut d'Eutonie justifie l'attribution du diplôme selon les usages académiques en ces termes :

*« Cette délivrance du diplôme engage l'I E qui peut porter responsabilité si l'action d'un professeur dont il a certifié la compétence voit son mode d'intervention contesté ».*

Rassurez-vous, nous certifions la compétence d'Y, et dans le cadre des journées de Villedieu, vous avez pu le constater vous-mêmes. D'ailleurs c'est Jackie, qui l'a suivie dans ses séances pédagogiques, qui peut le certifier avec l'accord des autres formateurs du C M E.

## **Revenons à la notion de respect.**

J'ai constaté que dans les séances d'eutonnie auxquelles j'ai participé, en tant que pratiquant ou qu'enseignant, cette valeur de respect était appliquée.

Je ne peux pas l'affirmer en dehors des séances. Le milieu des eutonistes ne se différencie pas obligatoirement des autres milieux de la société. Des souvenirs précis resurgissent me rappelant que lorsque je n'étais pas d'accord avec ce que des personnes « averties-autorisées » du monde des eutonistes me présentaient comme « allant de soi » ou que je posais une question sur le « pourquoi » de certaines décisions, j'essayais des réponses diverses allant du silence au sourire narquois ou désapprobateur à des réponses ambiguës, voire blessantes...

Ce qui me fait penser qu'effectivement il est bon de rappeler qu'une réunion ou une séance sont l'occasion de débats avec échange de points de vue et que **chaque interlocuteur à droit au respect de sa parole.**

Des discussions transcendantales (voir l'article de René Bertrand) sur le respect nous permettent de réfléchir mais je pense que le mieux est de se référer à la définition la plus simple du respect : sentiment de considération envers quelqu'un, **qui porte à le traiter avec des égards particuliers, et de le mettre en pratique.**

La mission qui me semble prioritaire pour l'Institut d'eutonnie est celle de **diffuser** l'eutonnie, de la **promouvoir**, de la **faire évoluer**. Une autre des priorités serait qu'une équipe travaille à définir, même provisoirement, les **fondamentaux**, les **principes** et les **objectifs** de l'eutonnie. Chacun en donne sa version. Il est demandé aux candidats aux diplômes de les connaître. Il n'y a pas de consensus sur ces points entre les anciens. Comment les nouveaux venus pourraient-ils le faire ?

Bien à vous, avec tout le respect que je vous dois.

Michel Marchaudon, le 12 mai 2008

Texte modifié le 8 juin 2011

[mic.marchaudon@orange.fr](mailto:mic.marchaudon@orange.fr)